

POUVOIR

Je soussigné :

Nom : SUBRAMANIAM

Prénom : Subayu

Domicile : 19 Avenue de l'Europe, 92310 SEVRES

Agissant en qualité d'associé fondateur de la société RATNA TEXTILES, société par actions simplifiée au capital de 100 euros dont le siège social se situe 53 boulevard Foch - 93900 EPINAY SUR SEINE, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BOBIGNY.

Donne pouvoir à : Madame Anishta GUNASEGARAM  
19 avenue de l'Europe  
92 310 SEVRES

A l'effet de :

Signer en mon lieu et place, en qualité d'associé fondateur de la SAS RATNA TEXTILES en cours d'immatriculation, l'acte de rachat du droit au bail des locaux commerciaux sis 53 boulevard Foch - 93800 EPINAY SUR SEINE dépendant de la liquidation judiciaire de la société PHARMACIE FOCII REPUBLIQUE dont le liquidateur judiciaire est la SELAFA MJA.

Et généralement faire ce nécessaire afin que le transfert de propriété de ce droit au bail soit effectif au profit de la société RATNA TEXTILES.

Cette acquisition sera indivise entre tous les associés fondateurs de RATNA TEXTILES jusqu'à l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés. Une fois immatriculée, l'acquisition dont il s'agit ci-dessus sera reprise par la société RATNA TEXTILES.

A SEVRES  
le 22/06/22

M. SUBRAMANIAM...Subayu...  
Faire précéder la signature de la mention  
"Bon pour pouvoir"

"Bon pour donner" S. subayu

Mme Anishta GUNASEGARAM  
Faire précéder la signature de la mention  
"Bon pour acceptation de pouvoir"

"Bon pour acceptation de  
pouvoir"



Recu le

04 AVR. 2022

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY  
LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SELARL PHARMACIE FOCH REPUBLIQUE  
JUGE COMMISSAIRE : Monsieur Daniel BAYON  
MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELAFA MJA en la personne de Maître Charles-Axel CHUINE  
N° PC : 2021J0015  
N° DE L'ORDONNANCE : 2022M00581

PROCÉDURES COLLECTIVES

L22MS81

### ORDONNANCE

Nous, Monsieur Daniel BAYON, Juge-Commissaire à la procédure de LIQUIDATION JUDICIAIRE de la SELARL PHARMACIE FOCH REPUBLIQUE, 53 Boulevard Foch 93800 EPINAY SUR SEINE, commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé.

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les pièces y annexées,

Vu les articles L.621-9, L.642-19, R.642-37-2 et R.642-37-3 du Code de Commerce,

Vu le dossier de présentation établi valant cahier des charges,

Attendu que le liquidateur judiciaire a procédé à des publicités sur les sites internet suivant : [www.mlassocies.eu](http://www.mlassocies.eu), [ventes-actifs@cnajm.fr](mailto:ventes-actifs@cnajm.fr) et LinkedIn conformément aux dispositions de l'article L642-22 et R642-40 du code de commerce,

Attendu qu'un délai de dépôt des offres a été fixé au 25 novembre 2021 à 16 heures,

Attendu que la Selafa MJA a été saisie d'une seule offre dans les délais et une offre hors délai,

Attendu qu'une audience a été fixée au 28 mars 2022 aux fins d'examiner lesdites offres,

Attendu qu'à cette audience, et en présence de Madame Diana HARKOU, Commis Greffier, se sont alors présentés :

- Le Liquidateur : la Selafa MJA en la personne Maître Charles Axel CHUINE représenté par son associé Maître Julia RUTH
- La dirigeante : Madame Caroline PIEPSZOWNIK
- La bailleure : SCI GALLON représentée par Madame Caroline PIEPSZOWNIK
- Les candidats acquéreurs :
  - 1/ Madame Awikta GUNASEGARAM, candidate repreneuse
  - 2/ Monsieur Youssef LAMAALLAM, nouveau candidat repreneur

Attendu que le liquidateur judiciaire rappelle la procédure, les éléments de la requête déposée le 25 janvier 2022 ainsi que du périmètre de la cession.

Attendu que le bailleur donne son accord pour la déspecialisation du droit au bail.

Donnons acte aux candidats présents à l'audience de ce qu'ils ont déclaré en prendre acte,

Donnons acte aux candidats présents à l'audience de ce qu'ils se sont engagés à reconstituer en sus du prix offert le dépôt de garantie et à le régler au liquidateur judiciaire dès qualité,

bdf

Attendu qu'une suspension d'audience a été sollicitée afin d'amélioration des offres,

Attendu qu'à l'issue de cette suspension d'audience, les offres se présentent comme suit :

- Madame Awikta GUNASEGARAM a porté son offre à un prix de 18 000 € et s'est engagée à régler en sus le dépôt de garantie,
- Monsieur Youssef LAMAALLAM a porté son offre à un prix de 16 000 € et s'est engagé à régler en sus le dépôt de garantie,

Attendu que l'offre de Madame Awikta GUNASEGARAM est la mieux disante et présente les meilleures garanties d'exécution et de règlement,

En conséquence,

Autorisons le liquidateur judiciaire à céder de gré à gré le droit au bail de la société PHARMACIE FOCH SARL sis 97 avenue de la République 93800 EPINAY SUR SEINE à Madame GUNASEGARAM Awikta, 19 Avenue de L'Europe 92310 SEVRES pour le compte d'une société à constituer, moyennant le prix net vendeur de 18 000,00 €.

Donnons acte au candidat acquéreur de ce qu'il s'engage à régler en sus du prix entre les mains du liquidateur judiciaire le dépôt de garantie,

Rappelons que le cessionnaire :

- assumera le transfert des risques et charges à compter de l'ordonnance à intervenir ;
- prendra également à sa charge les loyers, l'assurance et les autres charges locatives à compter de la présente ordonnance ;

- Disons que conformément au cahier des charges, les actes seront rédigés par le Conseil de la SELAFA MJA, en qualité de liquidateur judiciaire de la société PHARMACIE FOCH SARL, à charge pour le cessionnaire, s'il le souhaite, de se faire assister de son propre conseil à ses frais ;

- Disons que les frais et honoraires liés à la cession seront pris en charge par le cessionnaire en sus du prix offert ;

- Ordonnons l'entrée en jouissance à compter de la date de la présente ordonnance,

- Ordonnons la notification de la présente ordonnance par les soins du Greffe, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

La dirigeante de la société débitrice : Madame Caroline PIEPSZOWNIK, 18 Av. Louise 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

Le candidat acquéreur : Madame GUNASEGARAM Awikta, 19 Avenue de L'Europe 92310 SEVRES.

Le bailleur : SCI GALLON, Madame Caroline PIEPSZOWNIK, 18 Av. Louise 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

Fait à Bobigny  
le 04/04/2012

Le Greffier D. HARKOU

Monsieur Daniel BAYON  
Juge-Commissaire





**COUR D'APPEL DE PARIS**

**GREFFE CIVIL**

Accès : 10, bd du Palais  
Tél : 01.44.32.33.38 ou 33.39 ou 53.20

Accueil du lundi au vendredi  
de 9 heures à 17 heures

Me Virginie DUPE  
39 Avenue Victor HUGO  
75116 PARIS

**CERTIFICAT DE NON APPEL**

Le directeur de greffe, conformément aux dispositions de l'article 505 du Code de procédure civile certifie que, vérifications faites sur le registre des déclarations d'appel, il n'existe au 14/04/2022, aucune mention de déclaration d'appel interjetée contre :

la décision rendue par le Tribunal de Commerce de BOBIGNY en date du 04 Avril 2022  
enregistrée sous le numéro RG : 2022M00581.

Parties à l'instance :

S.E.L.A.R.L. PHARMACIE FOCH REPUBLIQUE C/ S.C.I. GALLON

*Sans préjudice de l'application du décret du 27/12/2016 n°2016-1876 portant diverses dispositions relatives à l'aide juridique.*

Fait au greffe de la cour d'appel de Paris, le 05/05/2022

PILE DIRECTEUR DES SERVICES  
DE GREFFE JUDICIAIRES



CA  
Adresse postale  
34, quai des Orfèvres  
75055 Paris Cedex 01

Etat d'endettement > Débiteurs

DÉBITEURS

1302201407

SELARL PHARMACIE FOCH-REPUBLIQUE

802 530 980  
R.C.S. BOBIGNY

Adresse : 53 Boulevard Foch 93800 EPINAY SUR SEINE  
Greffre du Tribunal de Commerce de BOBIGNY

En cas de réserve, veuillez consulter le détail des inscriptions ci-après.

POUR RECEVOIR UN ETAT D'ENDETTEMENT DÉLIVRÉ  
ET CERTIFIÉ PAR LE GREFFIER

RECEVOIR PAR COURRIER

TYPE D'INSCRIPTION	NOMBRE D'INSCRIPTIONS	FICHIER À JOUR AU	SOMMES CONSERVÉES
Priviléges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires	Néant	13/01/2021	
Nantissements du fonds de commerce ou du fonds artisanal (conventionnels et judiciaires)	2	13/01/2021	556 657,50 €

Inscription du 18 juin 2014 Numéro 432

Montant de la créance : 403 121,00 EUR  
Fonds de : L'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R. 5125-14  
Acte : ACTE SOUS SEING PRIVE  
En date du : 12 juin 2014  
Au profit de : CREDIT LYONNAIS 18 Rue de la République 69002 Lyon 2e Arrondissement.  
Election de domicile : en l'Etude de Maître Yann Noblesse, Huissier de Justice sis 24 rue du Chemin Vert BP 21 93001 BOBIGNY  
CEDEX  
Compléments :  
Numéro de l'inscription au greffe : 011400432  
La présente inscription est prise contre SELARL PHARMACIE FOCH-REPUBLIQUE  
Date de décision 12/06/2014

**Inscription du 22 août 2018 Numéro 458**

Montant de la créance : 153 536,50 EUR  
Fonds de : L'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R. 5125-14)

Acte : ACTE SOUS SEING PRIVE  
En date du : 14 août 2018

Au profit de :  
CREDIT LYONNAIS 18 Rue de la République 69002 Lyon 2e Arrondissement

Election de domicile :  
en son agence BOBIGNY CENTRE COMMERCIAL BOBIGNY 2 centre commercial de Bobigny , 2 bld  
Maurice Thorez 93000 BOBIGNY

Compléments :  
Numéro de l'inscription au greffe : 011800458  
La présente inscription est prise contre SELARL PHARMACIE FOCH-REPUBLIQUE

Date de décision 14/08/2018

Priviléges du Trésor Public	Néant	13/01/2021	
Protéts	Néant	13/01/2021	
Priviléges du vendeur de fonds de commerce et d'action résolatoire	1	13/01/2021	490 000,00 €

[Masquer le détail](#)

**Inscription du 14 avril 2014 Numéro 57**

Montant de la créance : 490 000,00 EUR  
Fonds de : L'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R. 5125-14)

Acte : ACTE SOUS SEING PRIVE  
En date du : 9 avril 2014

Au profit de :  
PHARMACIE HOSTELET - VALLON 53 Boulevard Foch 93800 Épinay-sur-Seine

Election de domicile : en son siège social

Compléments :  
Numéro de l'inscription au greffe : 021400057  
La présente inscription est prise contre SELARL PHARMACIE FOCH-REPUBLIQUE  
Mention en marge : Par acte du 12 juin 2014 de la société Jurs Pharma, il est constaté la réalisation de la condition suspensive ayant affecté la cession d'un fonds de commerce d'officine de pharmacie. Le cédant renonce au bénéfice de l'action résolatoire prise à son profit telle qu'indiquée dans l'inscription n° 57 du 14/04/2014, il cède à la banque l'antériorité sur le rang de son privilège de vendeur. Inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce avec bénéfice de l'action résolatoire prise en premier rang et sans concurrence avec quiconque au profit de la Banque LCL LE CREDIT LYONNAIS dont l'élection de domicile est faite en son Agence LCL LE CREDIT LYONNAIS de SAINT WITZ sis Centre Commercial du Moulin- 34 rue du haut de Senlis 95470 SAINT WITZ . Subrogation dans le privilège de vendeur à hauteur de 340 000 euros en principal à majorer de 15% supplémentaire pour sûreté de tous frais et accessoires quelconques soit la somme totale de 391 000 euros au profit de la Banque LCL LE CREDIT LYONNAIS  
Date de décision 09/04/2014

Nantissements de l'outillage, matériel et équipement	Néant	13/01/2021	
Déclarations de créances	Néant	13/01/2021	
Déclarations de créances	Néant	13/01/2021	

Publicité de contrats de location	Néant	13/01/2021
Publicité de clauses de réserve de propriété	Néant	13/01/2021
Gage des stocks	Néant	13/01/2021
Warrants	Néant	13/01/2021
Prêts et délais	Néant	13/01/2021
Biens inaliénables	Néant	13/01/2021
Nantissements de parts de société civile	Néant	13/01/2021

sous réserve des inscriptions dont les délais pourraient être impactés pendant la période juridiquement protégée conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020.

*Société Civile Professionnelle*  
HYEST & ASSOCIÉS  
*Avocats à la Cour*

Paris, le 6 avril 2022

JEAN-MARIE HYEST

BÉATRICE HYEST NOBLET

VIRGINIE DUPE

*Avocats associés*

SÉBASTIEN BOUTES

ANNE JOVANOVIC

ANNA TALANNOVA

FRANÇOIS PESTRE

*Avocats collaborateurs*

MAIRIE

Service Urbanisme

1-3 rue Quetigny

93800 EPINAY SUR SEINE

*Lettre recommandée AR*

Nos réf. : PHARMACIE FOCH REPUBLIQUE (SELAFA MJA ES) /  
CESSION DE DROIT AU BAIL

Dossier N° : 02022795 / VD/SC

Vos réf. : 53 Boulevard Foch - 93800 EPINAY SUR SEINE

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après une déclaration de cession d'un fonds de commerce soumis au droit de préemption dans le cadre de la vente du fonds de commerce sis 53 Boulevard Foch - 93800 EPINAY SUR SEINE dépendant de la liquidation judiciaire de la SELARL PHARMACIE FOCH REPUBLIQUE.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous indiquer si vous entendez exercer votre droit de préemption sur cette cession intervenant en application des dispositions de l'article L 642-19 du code de commerce dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SELARL PHARMACIE FOCH REPUBLIQUE.

Je vous précise qu'en application des dispositions de l'article R 214-7 du code de l'urbanisme, vous disposez d'un mois pour décider si vous entendez ou non exercer votre droit. Passé ce délai, la vente de ce fonds de commerce dûment autorisée par Monsieur le juge commissaire dans son ordonnance du 4 avril 2022 sera poursuivie.

Si vous n'avez pas l'intention d'exercer votre droit de préemption, il nous serait particulièrement agréable que vous nous en informiez par retour de sorte que les actes de cession puissent être rapidement signés au profit du repreneur.

Pour compléter votre information, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance du bail des locaux ci-joint.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

  
Virginie DUPE

P.J.

39, AVENUE VICTOR HUGO - 75116 PARIS - EMAIL [scp@hyest.org](mailto:scp@hyest.org)  
TÉLÉPHONE 01 44 17 17 17 - TÉLÉCOPIE 01 44 17 17 00 - PALAIS P 311

SIRET 408 533 533 00019 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 06 408 533 355

DONATION D'ANCIENNE : BNP - RIB : 30004 00574 00057224862 73 - IBAN : FR76 3000 4005 7400 0572 2486 573 - BIC : BNPAFRPPXXX  
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGGRÉÉE. LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ



**Déclaration de cession d'un  
Fonds de commerce & Fonds artisanal □  
Bail commercial □ Terrain □  
soumis au droit de préemption**

  
N°13644\*02

Articles L.214-1 et A.214-1 du code de l'urbanisme  
à adresser en 4 exemplaires par pli recommandé avec demande d'avis de réception, au maire de la commune où est situé  
le fonds ou l'immeuble dont dépendent les locaux loués, ou déposer en mairie contre récépissé.

N° Déclaration: 0000 0000 0000 0000 Date de réception à la mairie: 00 00 0000

**1- Identité du propriétaire du fonds, du bail ou du terrain**  
(propriétaire du fonds artisanal, du fonds de commerce du bail commercial ou du terrain)

**Vous êtes une personne physique** Madame  Monsieur   
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**Vous êtes une personne morale**  
Dénomination : Selafé Pharmacie Foch République Raison sociale : \_\_\_\_\_  
N° SIRET : 8451526863 Catégorie juridique : \_\_\_\_\_  
Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur   
Nom : Selafé TJA Prénom : Liquidateur  
Si le bien est en indivision, indiquez le(s) nom(s) du (des) coindivisaire(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : 53 Voie : boulevard Foch Localité : Epinay sur Seine  
Lieu-dit : \_\_\_\_\_  
Code postal : 95123 BP : 0000 Cedex : 00 Téléphone : 00 00 00 00 00  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_

**2- Coordonnées du bailleur**  
Le bailleur est une personne physique Madame  Monsieur   
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**Le bailleur est une personne morale**  
Dénomination : SCI GALLON Raison sociale : \_\_\_\_\_  
N° SIRET : 8451526863 Catégorie juridique : \_\_\_\_\_  
Représentant de la personne morale : Madame  Monsieur   
Nom : EPS29UNIK Prénom : Caroline  
Si le bien est en indivision, indiquez le(s) nom(s) du (des) coindivisaire(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : Numéro : 18 Voie : avenue Louise Localité : Sorcy sous Fontenay  
Lieu-dit : \_\_\_\_\_  
Code postal : 95123 BP : 0000 Cedex : 00 Téléphone : 00 00 00 00 00  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_

**3 - Description du bien****3.1 - Localisation du fonds artisanal, du fonds de commerce, du bail commercial ou du terrain**

Numéro: 53 Voie: Boulevard Foch

Localité: Epinay Sur Seine

Lieu-dit:

Code postal: 93800 BP: 1111 Cedex: 111 Surface (s'il s'agit d'un terrain):

**3.2 - Description du fonds artisanal, du fonds de commerce ou du bail commercial**

Activité exercée: Exercice de la profession de pharmacie d'officine

Chiffre d'affaires: Société en liquidation judiciaire

Autres précisions:

**3.3 - Désignation du fonds artisanal, du fonds de commerce, ou du bail commercial ou du terrain**Bien à usage uniquement commercial ou artisanal Bien comportant un local accessoire d'habitation Bien comportant d'autres locaux annexes (entrepôts, ateliers, etc.) 

Préciser la composition de ces autres locaux:

**3.4 - S'il s'agit d'un bail commercial (le joindre)**

Date de signature du bail: 28 06 2019 Montant du loyer: 1350 € / mois

**3.5 - Activité de l'acquéreur présent**

Prêt - à - Porter

**3.6 - Nombre de salariés et nature de leur contrat de travail**

À durée indéterminée:

À durée déterminée:

À temps complet:

À temps partiel:

**4 - Modalité de la cession**Vente amiable  Adjudication  Prix de vente ou évaluation (si autre échelle): Dix huit mille euros (18000€)

En cas d'adjudication, précisez la date et les modalités de la vente: 11 11 1111

Modalités de paiement: Comptant à la signature de l'acte authentique  À terme  prisesPaiement en nature 

O Désignation de la contrepartie de l'aliénation:

O Évaluation de la contrepartie:

Autre: échange, apport en société...  prix de vente majoré du remboursement du dépôt de garantie, des honoraires de rédaction d'actes (SCP HYEST), des droits d'enregistrement notamment.**5 - Le(s) soussigné(s) déclare(nt) que le déclarant nommé à la rubrique 2:**Demande au titulaire du droit de préemption d'acquérir le bien désigné à la rubrique 3  
A recherché et trouvé un acquéreur disposé à acheter le bien désigné à la rubrique 3 aux prix et conditions indiqués **6 - Mandataire (à remplir si le signataire n'est pas le propriétaire ou le titulaire du bail)**Madame  Monsieur 

Prénom:

Nom: SCP HYEST &amp; ASSOCIES

Qualité: Avocats

Adresse: Numéro: 39 Voie: avenue Jules Ferry  
Lieu-dit: Localité: Paris

Code postal: 75116 BP: 1111 Cedex: 1111 Téléphone: 01 44 23 12 12

Adresse électronique: [scp@hyest.srg](mailto:scp@hyest.srg)

**7. Notification des décisions du titulaire du droit de préemption**

Toutes les décisions relatives à l'exercice du droit de préemption devront être notifiées :

À l'adresse du propriétaire ou du titulaire du bail désigné à la rubrique 1

À l'adresse du mandataire désigné à la rubrique 6

Toutes les décisions relatives à l'exercice du droit de préemption seront notifiées au bailleur en cas de déclaration de cession d'un bail commercial.

**8. Observations éventuelles**

- Cession en liquidation judiciaire autorisée par ordonnance du juge - commissaire du 10/04/2022,
- Prix de vente (cadre 4) majoré du remboursement du dépôt de garantie, des honoraires de rédaction d'actes (SCP HYEST & ASSOCIES), des droits d'enregistrement notamment.

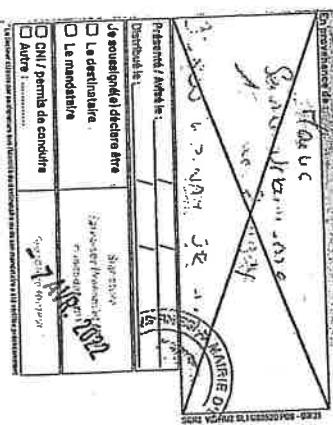
**9. Date**

06/04/2022

**Signature**



La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.



La Poste

Numéro de suivi: AR 1A 197 746 82381



RECOMMANDÉ

AVIS DE RECEPTION

Retour

FRAB

Objet: 2105 / 10/25

80 11111 11111

Ausca.7

39 Avenue J. 10111

Paris

CHM3121 / 63

Présenté à Arp 10/25

10/25

10/25

10/25

10/25

10/25

Distribué à:

Le soussigné déclare être:

La destinataire

La mandataire

OU l'autorité

Autre:

Présenté à Arp 10/25

10/25

10/25

10/25

10/25

10/25

MJA Bobigny

Reçu le

DECLARATION D'INDEPENDANCE ET DE SINCERITE DU PRIX

Je soussigné Mr. GUNASEGARAN Anushka

Agissant en qualité de Présidente

Déclare que le prix de cession figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

Précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession, le prix offert étant stipulé net vendeur.

Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des clauses et conditions du cahier des charges, et les accepte sans réserve.

Déclare avoir connaissance tant de l'état des actifs et des locaux au regard de la réglementation applicable en cours que de la situation locative et m'engage expressément à en faire mon affaire personnelle, notamment à quant à un éventuel renouvellement du contrat de bail.

Déclare que le montant des honoraires de toute nature relatifs à cette offre d'acquisition des actifs, des commissions d'agence et/ou d'apporteurs d'affaires s'élève à la somme de € et que leurs bénéficiaires sont :

Je déclare en outre avoir pris connaissance de l'article L.642-3 du Code de commerce, lequel dispose :

« Ni le débiteur, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni les parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre. De même, il est fait interdiction à ces personnes d'acquérir, dans les cinq années suivant la cession, tout ou partie des biens dépendant de la liquidation, directement ou indirectement, ainsi que d'acquérir des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine, directement ou indirectement, tout ou partie de ces biens, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société. »

Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une exploitation agricole, le Tribunal peut déroger à ces interdictions et autoriser la cession à une des personnes visées au premier alinéa, à l'exception des contrôleurs. Dans les autres cas, le Tribunal, sur requête du ministère public, peut autoriser la cession à l'une des personnes visées au premier alinéa, à l'exception des contrôleurs, par un jugement spécialement motivé, après avoir demandé l'avis des contrôleurs.

Tout acte passé en violation du présent article est annulé à la demande de tout intéressé ou du ministère public, présentée dans un délai de trois ans à compter de la conclusion de l'acte. Lorsque l'acte est soumis à publicité, le délai court à compter de celle-ci. »

Et formuler mon offre en conformité avec ses dispositions.

Fait à SGLES, le 23.11.2021.

Signature



**Questionnaire de provenance des fonds**  
**Personne morale**

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

1 – Qualité de la personne morale dans l'opération : Sélectionnez

*Gérante*

2 – Identification de la personne morale

Dénomination sociale : *SAS RATNA MARKET*Forme juridique : *SAS*Capital social : *1000 €*Adresse du siège social statutaire : *18 Avenue de l'Europe, 92310 SURESNES*

Adresse du siège social réel (si différent du siège statutaire) :

Adresse des établissements secondaires :

-  
-  
-  
-

Nationalité de la personne morale : *Française*

Objet social de la personne morale :

*Numeréro de téléphone : 0652279009**NB : si la société n'est pas française, joindre un document justifiant de l'existence de la personne morale***IDENTIFICATION DES ASSOCIES ET DU REPRESENTANT LEGAL**

3 – Les associés de la personne morale

Nombre d'associés :

	Associés 1	Associés 2	Associés 3
Noms et prénoms	<i>GUYOT ERIC ANNE</i>	<i>GUYOT ERIC ANNE</i>	<i>SUBETANATH AURBACH</i>
Date de naissance	<i>27/06/1995</i>	<i>26/01/63</i>	<i>31/07/1981</i>
Lieu de naissance	<i>Nancy - le Grand</i>	<i>JAFFNA</i>	<i>JAFFNA</i>
Nationalité	<i>Française</i>	<i>Française</i>	<i>Française</i>
Adresse	<i>19 Avenue de l'Europe 92310 SURESNES</i>	<i>19 Avenue de l'Europe 92310 SURESNES</i>	<i>19 Avenue de l'Europe 92310 SURESNES</i>
Pourcentage de détention dans le capital social	<i>50%</i>	<i>25%</i>	<i>25%</i>

	Associés 4	Associés 5	Associés 6
Noms et prénoms			
Date de naissance			
Lieu de naissance			
Nationalité			
Adresse			
Pourcentage de détention dans le capital social			

IDENTIFICATION DE L'OPERATION

5 – Nature de l'opération : *Raprise*

6 – Objet de l'opération : Sélectionnez

*Prêt à porter (tenue traditionnel et (ou) europeenne)*

7 – Dans quel but la personne morale fait cette opération ? Sélectionnez

*Souhaite reprendre le commerce pour mettre en place un magasin de vêtements abricot et framboise*

	Oui	Non
8 – La personne morale agit-elle pour son compte ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9 – La personne morale agit-elle pour le compte d'une autre personne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dans l'affirmative, indiquer la personne morale bénéficiaire de l'opération :		
10 – Les associés ou les dirigeants sont-ils des PPE (personnes politiquement exposées) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11 – Si vous avez répondu OUI à la question précédente, les associés ou dirigeants ont-ils un lien avec un pays ou un Etat dont le dispositif LAB-FT est absent ou déficient ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
12 – Les associés ou dirigeants résidant à l'étranger exercent-ils ou ont-ils exercé une des fonctions visées par l'article R.561-18 du Code monétaire et financier ? (cf. annexe)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

ORIGINE DES FONDS POUR L'OPERATION

13 – Origine des capitaux pour l'opération

Origine des capitaux pour l'opération

Compte bancaire Sélectionnez

Nom :

Adresse :

Numéro de compte :

Montant :

Prêt bancaire

Nom de l'établissement bancaire :

Adresse :

Montant :

Prêt familial

Noms et prénoms :

Adresse :

Montant :

Les fonds proviennent :

Banque sélectionnez

Nom : *Caisse d'Epargne*

Adresse : *86 Grande Rue, 5130 SENART*

Numéro de compte : *080024495678*

Montant : *10 000 €*

Prêt bancaire

Nom de l'établissement bancaire :

Adresse :

Montant :

Apports des associés

Noms et prénoms :

Adresse :

Montant :

Joindre une copie des statuts de la personne morale

Date : *25/11/2021*

Nom et prénom : *GUNASEGARAN Prithika*

Qualité : *Gérante*

Dirigeant de la société

Personne ayant reçu pouvoir (dans ce cas joindre le pouvoir)

Compte de la société

Signature :

